

**COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE
SAINT VINCENT D'OLARGUES
en date du 18 février 2016**

Présents : MM. FONTES Bernard (Maire)

M. MENAUT Jean-Claude – Mme GASTESOLEIL Anne – M. MENNESSON Gilbert (Adjoint au Maire)

M. AZEMA Jean (Conseiller Municipal)

Mmes MOLINARI Lucile - BARTHES Patricia - FONTES Viviane – ROUANET Gisèle (Conseillères Municipales)

Absents excusés : Mme SOUYRI Emilie – M. RABOU Roger

Procuration de vote donné par M. RABOU Roger à M. MENAUT Jean-Claude

Mme GASTESOLEIL Anne a été nommée secrétaire de séance.

La séance est ouverte par M. FONTES Bernard (Maire) à 18 heures 30 en application de l'article L.2122-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Monsieur le Maire donne lecture du compte-rendu de la dernière séance en date du Conseiller Municipal du 23 novembre 2015 qui est unanimement approuvé.

Sur les conseils juridiques de l'avocate représentant les intérêts de la commune, il est unanimement convenu de signer une convention provisoire avec Monsieur EL DIFRAOUI Abdelasiem qui lui permettra d'avoir l'usage du chemin objet d'un litige avec la commune moyennant une redevance annuelle de 40 euros. Cette convention est établie en attendant la cession définitive du chemin après évaluation par France Domaines de la transaction, le requérant s'engageant :

- 1) à cesser la procédure en cours engagée contre la commune
- 2) à inscrire au Bureau des Hypothèques une servitude conventionnelle de passage pour préserver les droits des éventuels acquéreurs en cas de revente d'une parcelle riveraine dudit chemin
- 3) de donner son accord à la commune pour le passage d'une canalisation sur sa propriété au lieu-dit LOUS CASTELS lorsque le projet d'assainissement sera programmé.

En vue de mettre en conformité l'accès de la salle polyvalente Jean Sèbe avec la réglementation applicable en matière d'accessibilité des personnes à mobilité réduite aux établissements recevant du public applicable en 2016, des travaux vont devoir être engagés. Autorisation est unanimement donnée à Monsieur le Maire de demander des devis à cet effet notamment pour la matérialisation d'une place de stationnement réservée, l'aménagement de toilettes adaptées, le fléchage de l'accès depuis le parking de la Mairie le tout dans le respect des normes imposées. Ce programme devrait pouvoir obtenir un financement extérieur de l'ordre de 70% du montant des dépenses hors taxes à engager.

Autorisation est également donnée à l'unanimité des présents à Monsieur le Maire de demander des devis en vue d'effectuer les travaux suivants pour améliorer la qualité des logements communaux suivants :

Logement occupé par Monsieur et Madame FITOU Jean-Paul : remplacement de 4 fenêtres et d'1 porte-fenêtre ;

Logement occupé par Madame PACHECO Hélène (handicapée) : remplacement de la porte d'entrée et suppression de la marche d'accès à la terrasse ce qui facilitera l'accès de son fauteuil roulant à celle-ci.

Une ligne de crédit de 120 000 € avait été ouverte à la demande de la précédente Municipalité pour permettre le paiement des dépenses en cours dans l'attente de percevoir les aides financières obtenues.

A ce jour, 50 000 des 120 000 € utilisés ont été remboursés. Il est convenu de conserver pour l'instant les 70 000 € restant à rembourser pour faire face au paiement du solde des travaux de remise en état des voiries dégradées par les intempéries de l'automne 2014 dans l'attente de recevoir le paiement des subventions correspondantes.

Cette facilité de trésorerie étant ouverte pour une durée de un an, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des présents de la renouveler pour la période allant d'avril 2016 à avril 2017.

Des ajustements de crédits ont été votés au cours du deuxième semestre 2015 tant au niveau du budget principal que du budget annexe eau et assainissement pour adapter les crédits inscrits lors du vote du budget primitif 2015 aux besoins réels de consommation.

A la demande des services du Centre des Finances Publiques de LAMALOU LES BAINS, il doit être procédé à un dernier ajustement pour mettre en adéquation les crédits votés avec les crédits réellement utilisés (basculement de crédits votés sur des chapitres présentant des excédents sur des chapitres présentant une inscription insuffisante de crédits).

De même, dans l'attente de disposer des informations fiscales nécessaires au vote du budget primitif 2016, il convient de voter des crédits d'investissement pour pouvoir régler les dépenses qui, bien que prévues au budget primitif 2015, n'ont pas pu être engagées durant cet exercice comptable et doivent être engagées au cours du premier trimestre 2016.

A l'unanimité des présents, les votes de crédits demandés par les services du Centre des Finances Publiques sont approuvés.

L'hydrogéologue mandatée par l'Agence Régionale de Santé a transmis à la commune son rapport concernant la ressource en eau destinée à alimenter le Hameau de JULIO ainsi que la source de La Vergne qui alimente les hameaux de PESTOUS, LE CROS et CAMPROGER. Dans les deux cas, il est obligatoire d'établir un périmètre de sécurité autour des sources captées et d'effectuer des travaux de protection complémentaires notamment la réalisation d'un bassin de décantation.

A l'unanimité des présents, il est décidé de consulter des bureaux d'études spécialisés afin d'estimer et d'élaborer les projets réglementaires correspondants pour pouvoir déposer les demandes d'aides financières indispensables au financement de ces opérations.

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que l'ensemble des communes du périmètre de la Communauté de Communes Orb-Jaur a été sollicité par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Hérault pour l'établissement d'un document unique d'évaluation des risques professionnels du personnel communal. Seuls trois d'entre elles (dont SAINT VINCENT D'OLARGUES) ont répondu à cette proposition de mutualisation des besoins en la matière par une demande d'information complémentaire.

Considérant le coût de l'élaboration de ce document et les évolutions prochaines à venir en matière de coopération intercommunale, le Conseil Municipal décide de ne pas s'engager pour l'instant dans cette procédure estimant qu'un travail en commun à l'échelle de la communauté de communes serait plus judicieux et mieux adapté.

Monsieur le Maire porte à la connaissance de l'Assemblée les dernières informations qui lui ont été transmises lors des dernières réunions des commissions et du conseil communautaire de la Communauté de Communes Orb-Jaur.

Des barrières escamotables vont être mises en place devant les bacs de la déchetterie de JULIO pour assurer la sécurité des usagers.

La communauté de communes a fait l'acquisition d'un broyeur de végétaux qui peut être mis à la disposition des particuliers par convention.

Monsieur le Maire donne lecture du courrier reçu récemment de la Direction Régionale des Affaires Culturelles lui annonçant que le calvaire implanté à l'entrée du Hameau de RASPAILLAC (figurant sur une face le Christ en croix et sur la face opposée la Vierge Marie) vient à son tour de bénéficier d'un classement au titre des Monuments Historiques.

Monsieur le Maire annonce ensuite que les lampes d'éclairage public des Hameaux de RASPAILLAC, LA FONTESIE, GOURLAURY et PESTOUS vont être remplacées d'ici la fin du trimestre à l'identique des autres hameaux.

La réalisation du nouveau parking prévu au Hameau de VIOLGUES devrait également débiter prochainement.

Le repas des aînés est confirmé pour le dimanche 08 mai 2016.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire clôt la séance à 19 heures 50.

Fait à SAINT VINCENT D'OLARGUES, le 23 février 2016

Bernard FONTES
Maire

